

CONSEIL MUNICIPAL / COMPTE-RENDU / Séance 22 janvier 2016

Absents excusés :ESCOFFET Lydie, THIVILLIER Patrick, THEVENET Lydie

Convention avec le Conseil général de la Loire . Contrat communal simplifié COCS

En février 2015, la commune avait décidé de s'engager dans une démarche de contractualisation avec le conseil général de la Loire, pour permettre un recensement et une mise en cohérence des projets communaux à 3 ans.

Une seconde réunion a eu lieu en mairie le 22 janvier 2016. Un calendrier doit être établi , listant les priorités communales. L'architecte conseil mis à disposition par le département peut être consulté.

Création d'un parking route de Violay

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un parking et d'un lotissement qui est en gestation depuis plusieurs années. Cet aménagement sécurisera l'entrée du village en permettant le stationnement des véhicules hors de la chaussée et la traversée piétonne de la route sur un espace dédié.

Ce parking sera accessible aux autocars (tourisme et transports scolaires) et facilitera la descente des usagers en toute sécurité. Situé à proximité du commerce multiservice, il s'avère indispensable à son activité.

Dans une deuxième phase, le haut du terrain sera viabilisé pour créer quatre lots dédiés à la construction.

La commune va signer un compromis pour l'achat de 3 580 m² à 13,50 €

L'estimatif global des coûts se décompose comme suit :

Mission géomètre :	
- - relevé topographique	1 425,60 € HT
- - permis d'aménager et projet lotissement	5 973,00 € HT
- - projet parking	5 450,00 € HT
- - maîtrise d'œuvre	4 685,00 € HT
- - bornage pour acquisition	1 015,00 € HT
Achat terrain	48 330,00 € HT
Frais acte notarié / estimatif	1 500,00 € HT
Adduction d'eau	4 562,38 € HT
Mise en place éclairage public- pose borne camping car	16 291,00 € HT
Aménagement du parking	69 785,64 € HT
- Total	159 017,62 € HT

Des dossiers de demande de subvention seront déposés au titre des amendes de police (prévisionnel de 15 000 € d'aide) et au titre de la DETR (prévisionnel de 31 231,19 €.)

Un permis d'aménager sera déposé courant février.

Convention avec l'association ARCHE DE NOE de Roanne pour la gestion de la fourrière intercommunale pour chats. Renouvellement pour 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 22 juin 2004 la commune avait décidé de signer une convention avec l'association ARCHE DE NOE de Roanne afin d'avoir accès à la fourrière intercommunale, apte à l'accueil et à la garde des chats, une fourrière étant obligatoire. Cette convention signée le 22 juillet 2004 définissait les conditions et modalités de gestion, ainsi que la tarification annuelle de ce service. Il convient aujourd'hui de la renouveler pour 2016, au tarif de 0,40 € par habitant à compter de 2016.

Subventions 2016 aux associations

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions présentées par les associations de la commune. Le conseil les fixe comme suite pour l'année 2016.

Donneurs de Sang	110 €
Sou des Ecoles	110 €
Cantine scolaire	1000 €
Junior Association	50 € (aide exceptionnelle à la création)
Ecole de Musique intercommunale	50 € par enfant

Gardiennage de l'église 2016

Le conseil fixe l'indemnité à 200 € brut pour 2016.

Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle que, jusqu'à l'adoption du budget, il peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il indique que le montant total des dépenses d'investissement du budget principal de 2015, hors remboursement de capital d'emprunt, s'élève à 32 168,13 euros. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante pour 2016 s'élève à 25 % soit 8 042,03 euros.

Deux fournisseurs ont présenté des factures d'investissements qu'il importe de payer rapidement, à savoir :

SIEL	pose de coffrets au jeu de boules	3 154,44 €
Ets TRIOMPHE	travaux de peinture logement communal	1 980,60 €
Total		5 135,04 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater ces deux dépenses d'investissement.

Démission d'une conseillère municipale

Remplacement de celle-ci dans les commissions communales.

A la suite de la démission de ses fonctions de conseillère municipale de Madame Fabienne GIRARDET, il y a eu de procéder à son remplacement dans les diverses commissions où elle siégeait. Elle est remplacée comme suit :

Bâtiments communaux et multiservice :	Jean Pierre CHERBLANC
Finances Economie :	Jean Pierre CHERBLANC
Cimetière :	Lydie ESCOFET
Communication – bibliothèque :	Pas de remplacement, la commission étant suffisamment étoffée
Fleurissement :	Françoise VIAL
Commission d'appel d'offres :	Françoise VIAL (suppléante)